

Arrêté du 10 avril 1998 relatif à la déclaration obligatoire des listérioses

10/04/1998

Ce texte a été abrogé par l'arrêté du 22 août 2011 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses et autres maladies mentionnées à l'article D. 3113-7 du code de la santé publique.

Consulter également l'arrêté du 22 août 2011 [relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses et autres maladies mentionnées à l'article D. 3113-7 du code de la santé publique](#)